

(Plan régional de continuité professionnelle

Quelle sécurisation des partenariats, pour une
sécurisation des parcours en région?

Journées Centre Info – CNFPT, 25 novembre 2011

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

(Plan régional de continuité professionnelle

Un Plan qui s'inscrit:

- dans le prolongement du plan de lutte contre la crise de 2009 où la Région a choisi d'intervenir sur la **formation des salariés** afin de prévenir leurs potentielles ruptures professionnelles,
- dans le **Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables.**

(Plan régional de continuité professionnelle

Plan de lutte contre la crise, entre mai 2009 et décembre 2010 :

- 141 entreprises, 5667 salariés,
- 934 052 heures de formation,
- 9 OPCA mobilisés.

Tableau financier:

Région	ETAT	OPCA	FUP
4 575 720 €	6 745 527 €	16 787 601 €	1 471 461 €
TOTAL 29 580 309 €			

(Plan régional de continuité professionnelle

- Un plan destiné aux **salariés ligériens** pour:
 - **favoriser la stabilité de leur emploi** dans l'entreprise, en accompagnant leur évolution professionnelle par l'adaptation de leur qualification,
 - **protéger leurs mobilités** entre des situations d'emploi dans des entreprises différentes et donc éviter les ruptures professionnelles,
 - **favoriser l'insertion durable des salariés précaires** dans des emplois stables et sécurisés.

(Plan régional de continuité professionnelle

Un déploiement en trois axes:

1. « **Filières économiques stratégiques** » : une approche offensive de la sécurisation des parcours professionnels des salariés des filières identifiées dans le Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables.
2. « **Gestion territoriale des emplois et des compétences** »: une action interprofessionnelle localement renforcée pour la sécurisation des parcours des salariés des petites entreprises.
3. « **Salariés en évolution** »: accompagner les démarches individuelles des salariés précaires pour une insertion durable dans l'emploi.

(Plan régional de continuité professionnelle

Axe 1: « Filières économiques stratégiques »

- accompagner prioritairement **l'adaptation des compétences dans les PME** sur des projets offensifs d'innovation (ex: *allègement des matériaux*), de diversification (ex. *de la navale vers l'éolien*), de mutation de leur production (ex. *équipementiers auto vers véhicules électriques*), d'internationalisation:
 - volet « GPEC de filière » pour **anticiper les besoins de compétences** au regard de l'évolution des emplois,
 - volet « entreprises » financement avec les OPCA des **programmes de formation des salariés** en les associant avec les interventions économiques de la Région (Projet collaboratif de R&D, Dinamic Entreprises, Programme régional à l'international,...).

(Plan régional de continuité professionnelle

Axe 1: « Filières économiques stratégiques »

La GPEC des filières économiques stratégiques

- Objectif : accompagner les évolutions et besoins de compétences des entreprises des filières stratégiques régionales (navale, aéronautique, ferroviaire, aéroportuaire, menuiserie industrielle, grands travaux...)
- Echelle territoriale : la région voire au-delà
- Echelle sectorielle : la filière économique
- Acteurs centraux : les clusters (ex. Neopolia, Plasti-Ouest, Loire Electronic Applications Valley), les fédérations professionnelles, les branches, les entreprises et notamment les donneurs d'ordre.
- Principaux partenaires de la démarche : l'Etat (Direccte), les OPCA, Pôle Emploi.

(Plan régional de continuité professionnelle

Axe 1: « Filières économiques stratégiques »

La GPEC des filières économique stratégiques

- Outils mobilisés par la Région :
 - étude prospective dans le cadre du dialogue de branche animé par l'OREF,
 - Assistance technique « compétences 2020 » pour la régulation des besoins de recrutements dans le prolongement de « 6000 compétences »,
 - actions collectives de GPEC opérées par les OPCA pour accompagner directement les entreprises des filières concernées

(Plan régional de continuité professionnelle

Axe 2: « Gestion territoriale des emplois et des compétences »

- conduire sur 10 territoires des **démarches locales articulant développement économique et politique d'emploi** pour y sécuriser les parcours des salariés des petites entreprises, à l'exemple de celle conduite sur Ancenis;
- volet « ingénierie collective » dans le cadre de la politique territoriale de la Région pour conduire un **diagnostic territorial prospectif «Economie-Emploi»**,
- volet « entreprises » via un soutien à des actions de **«prospection-appui-conseil» des petites entreprises** par les OPCA, pour repérer et faire émerger les besoins de formation et ensuite **«cofinancer les programmes de formation»** dans un cadre individuel ou collectif.

(Plan régional de continuité professionnelle

Axe 2: « Gestion territoriale des emplois et des compétences »

- Objectif : sur des territoires « fragilisés » préparer les mutations économiques et les besoins de compétences afférents pour accompagner les mobilités externes des actifs ; la GTEC s'inscrit dans une logique interprofessionnelle et inclus un enjeu fort de gouvernance locale.
- Echelle territoriale : un ou plusieurs EPCI (territoire de contractualisation de la Région).
- Echelle sectorielle : interprofessionnelle (toutes les branches présentes sur le territoire).
- Acteurs centraux : le(s) EPCI du territoire, un conseiller régional délégué.
- Principaux partenaires de la démarche : l'Etat (Sous-Préfecture et Unité territoriale Direccte), les unions départementales et locales des partenaires sociaux, les consulaires, les OPCA, Pôle Emploi.

(Plan régional de continuité professionnelle

Axe 2: « Gestion territoriale des emplois et des compétences »

Outils mobilisés par la Région :

- diagnostic territorial économie-emploi-formation,
- Charte signée par l'ensemble des parties prenantes de la démarche de GTEC,
- prestations de conseil individualisée de GPEC aux PME par les OPCA,
- actions d'ingénierie de formation pour les salariés inter-OPCA,
- accompagnement par le CARIF de démarches de labellisation collective d'opérateurs locaux de l'Accueil Information Orientation.

(Plan régional de continuité professionnelle

Axe 2: « Gestion territoriale des emplois et des compétences » sur le Pays d'Ancenis

- une Charte
- 4 volets:
 - Économique: pilote CCI avec l'appui des OPCA et Pôle Emploi,
 - Compétences: pilote CBE avec Pôle Emploi,
 - Reclassement: pilote Pôle Emploi,
 - Accueil-information-orientation.

(Plan régional de continuité professionnelle

Axe 3: « Salariés en évolution »

- outiller les salariés ligériens qui mènent une **démarche individuelle** d'évolution en leur offrant la possibilité d'avancer dans leur réflexion et **préparer leur mobilité professionnelle**;
- volet «**conseil en évolution professionnelle**», extension du service d'accès universel expérimenté en 2010 avec le Fongecif sur 8 à 10 nouveaux territoires. Le dispositif de Conseil en évolution professionnelle (CEP) est un service d'orientation élaboré avec la COPIRE et proposé aux salariés afin:
 - de faire le point sur leur situation professionnelle,
 - et de préparer le cas échéant une mobilité interne ou externe à l'entreprise. Le CEP est déployé à l'échelle de Zone d'emploi-formation (ZEF).

(Plan régional de continuité professionnelle

Axe 3: « Salariés en évolution»

- volet «**formations qualifiantes**» pour les salariés:
 - en « **CDD et intérim** » avec le cofinancement de **congés individuels de formation**,
 - «**licenciés économiques**» via le «Fonds régional d'aide à la formation» mis en place depuis 2007,
 - en «**insertion** » des entreprises d'insertion.

(Plan régional de continuité professionnelle

Objectifs (2011-2013) et gouvernance

- **10 000 salariés bénéficiaires d'une formation qualifiante,**
(Axe 1: 6800; Axe 2: 1200; Axe 3: 2000),
- 10 territoires de gestion territoriale des emplois et des compétences accompagnés,
- **4800 salariés bénéficiaires d'un Conseil en évolution professionnelle,**
- une gouvernance et un suivi dans le cadre de la nouvelle «**Charte d'engagement des partenaires sociaux, de l'Etat et du Conseil régional pour la continuité professionnelle des salariés par le développement de la formation en Pays de la Loire**» sociaux, signée en juin 2011.

(Plan régional de continuité professionnelle

Objectifs (2011-2013) et gouvernance

- **10 000 salariés bénéficiaires d'une formation qualifiante,**
(Axe 1: 6800; Axe 2: 1200; Axe 3: 2000),
- 10 territoires de gestion territoriale des emplois et des compétences accompagnés,
- **4800 salariés bénéficiaires d'un Conseil en évolution professionnelle,**
- une gouvernance et un suivi dans le cadre de la nouvelle «**Charte d'engagement des partenaires sociaux, de l'Etat et du Conseil régional pour la continuité professionnelle des salariés par le développement de la formation en Pays de la Loire**» sociaux, signée en juin 2011.

(Plan régional de continuité professionnelle

Etat d'avancement des partenariats opérationnels 2011-2013 avec les OPCA et OPACIF

Objectifs de nombre de salariés formés au titre des 3 axes inscrits aux conventions 2011-2013 du Plan régional de continuité professionnelle:

-	Aref BTP	1900 (axes 1, 2 et 3)
-	Agefos PME	860 (axes 1, 2 et 3)
-	Opcaim	1200 (axes 1 et 2)
-	Opcalia	640 (axes 1, 2 et 3)
-	FAF TT	743 (axes 2 et 3)
-	Fongecif	180 (axes 2 et 3)
-	FAFPROPRETE	70 (axes 1 et 3)
-	Plastifaf	90 (axe 1)
-	FORTHAC	400 (axe 1)
-	FAFIEC	40 (axe 1 et 2)
-	UNIFORMATION	1900 (axe 1 et 3)
-	FAFSEA	275 (axe 1 et 3)
-	TOTAL	7438

(Plan régional de continuité professionnelle

Etat d'avancement des partenariats opérationnels 2011-2013 avec les OPCA et OPACIF

- Nouveaux partenariats en cours de négociation avec les OPCA:
 - Opcalim,
 - Defi,
 - Forco,
 - Opca 3.